

Auzeville Tolosane, le 10 juin 2020

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents  
des clubs de handball d'Occitanie

Objet : Assemblée générale ordinaire 2020 par vote électronique

Mesdames, Messieurs,

La mise en place exceptionnelle d'un dispositif à distance pour l'assemblée générale ordinaire 2020 par l'intermédiaire d'un vote électronique nécessite des précisions d'organisation que nous vous proposons, en conformité avec les statuts et le règlement intérieur.

Rappel :

- Les délais de convocation doivent respecter les dispositions réglementaires
- Le nombre de voix par club est défini par l'article 8 des statuts à la date de la clôture de la saison soit le 31 mai 2020
- Un club peut donner procuration à un autre club, mais comme le procédé de vote à distance permet de voter directement depuis n'importe où et sur une période de plusieurs jours, cette pratique doit être exceptionnelle.

L'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire électronique a été réduit et vous le retrouvez ci-dessous :

- Adoption du Procès-verbal de l'assemblée générale 1er juin 2019.
- Rapport moral.
- Rapport financier 2019, affectation du résultat et présentation du rapport du Commissaire aux Comptes et adoption d'une convention réglementée.
- Rapport d'activités : commissions, services, immobilier.
- Dispositif transitoire d'organisation des compétitions suite COVID-19.
- Budget 2020 et tarifs ; plan de relance suite COVID-19.
- Modification statutaire : nouvelle adresse du siège social.
- Réduction du délai statutaire à titre provisoire suite COVID-19 entre les assemblées générales électives des comités départementaux et la ligue

Les documents préparatoires à cette AGO électronique seront consultables à partir du 14 juin 2020.

**Le vote électronique sera ouvert le jeudi 25 juin 2020 à 10h. Il sera clos le samedi 27 juin 2020 à 16h. Les résultats du vote vous seront communiqués le lundi 29 juin 2020, via les adresses mails utilisées pour le vote et les mails standardisés des clubs.**

La possibilité sera ouverte aux clubs qui auront des questions ou besoin de précisions sur les différentes résolutions soumises à votre suffrage, de transmettre leur demande via l'adresse [agelectronique2020@occitanie-handball.fr](mailto:agelectronique2020@occitanie-handball.fr) en prenant en compte le planning ci-dessous :

- Du 15 au 20 juin 2020 : transmission de vos questions
- Du 21 au 24 juin 2020 : traitement des questions et transmission des réponses

Pour voter :

1. Le représentant du club (président ou mandataire) s'inscrit sur le lien :  
<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=cgZSITE4IUKHG45778TfyvZEAze-Dh1Kpr1YX7FA0ShUOUtDSTZHWlk5OFNJMTZEUTFVSUE2NEhLQI4u>
2. Le représentant du club recevra de la part du prestataire I-Périclès un message spécifique sur son e-mail personnel avec des codes d'accès à la plate-forme sécurisée.
3. Une relance sera effectuée par le prestataire à partir du 25 juin 2020.

Les clubs seront destinataires des courriels pour voter dès lors qu'ils seront à jour financièrement. La date de mise à jour des comptes des clubs est fixée au 13 juin 2020.

Comptant sur votre participation, recevez, chères présidentes, chers présidents, mes amicales et cordiales salutations.

Michaël BOUTINES  
Président de la Ligue Occitanie Handball

